

# PLAN DE RELANCE : PRESERVATION DE L'EMPLOI R&D

## RAPPORT DE SYNTHÈSE

### PRESENTATION DE LA MESURE

---

Dans le cadre du plan France Relance lancé par le Gouvernement en septembre 2020, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche (MESR) a mis en place un dispositif spécifique de préservation des capacités humaines de R&D des entreprises et de soutien à l'emploi des jeunes diplômés centré sur le renforcement des liens entre la recherche publique et la recherche privée.

Dans le cadre d'un contrat de recherche collaborative entre une entreprise et une structure à but non-lucratif ayant une activité de recherche, l'État prend en charge une partie de la rémunération des personnels de R&D qui sont affectés à cette collaboration :

- salariés d'une entreprise accueillis à temps partiel au sein d'un laboratoire de recherche (action 1) ;
- salariés d'une entreprise s'engageant dans une formation doctorale réalisée à temps partiel dans un laboratoire de recherche (action 2) ;
- jeunes diplômés de niveau master embauchés par un laboratoire de recherche et accueillis à temps partiel en entreprise (action 3) ;
- jeunes docteurs embauchés par un laboratoire de recherche et accueillis à temps partiel en entreprise (action 4).

Pour les actions 1, 3 et 4, le personnel de R&D consacre au moins 80 % de son temps de travail à la collaboration de recherche et est présent au moins 50 % de son temps de travail dans la structure d'accueil. La mesure permet de financer 80 % du salaire chargé du personnel de R&D (avec un montant maximum par action) et un forfait d'accompagnement pour le laboratoire (15 k€/personnel/an) durant une période de 12 à 24 mois.

Pour l'action 2, le personnel de R&D est exclusivement occupé à la préparation d'un doctorat. La mesure permet de financer 50 % du salaire chargé du doctorant (avec un montant plafonné) et un forfait d'accompagnement pour le laboratoire (15 k€/personnel/an) durant une période de 36 mois.

Cette mesure de préservation de l'emploi de R&D fait partie du plan national de relance et de résilience (PNRR), lequel s'inscrit, au niveau européen, dans le plan de relance NextGenerationEU et la facilité pour la reprise et la résilience qui en découle. À ce titre la mesure est intégralement financée par des fonds européens.

La mesure est opérée par l'ANR via un conventionnement spécifique avec l'État et est portée par les structures publiques de recherche via des conventions de financement avec l'ANR.

### BILAN DE LA MESURE

---

Depuis le 3 mai 2021, l'ANR a ouvert aux établissements lauréats d'une notification de financement du MESRI, une plateforme dédiée pour le dépôt des projets de convention de collaboration et le suivi des données de ces conventions signées entre les structures de recherche et les entreprises.

Les contrats de collaboration pouvaient être signés jusqu'au 30 septembre 2022, pour une prise de fonction des personnels de recherche au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Au 5 mai 2023, 104 opérateurs de recherche ont mis en place 1 141 conventions de collaborations avec 836 entreprises bénéficiant à 1 378 personnels de R&D. Le financement alloué s'élève à 146,6 M€.

## Personnels bénéficiaires

Plus de 70 % des personnels bénéficiaires sont des jeunes diplômés, titulaires d'un master (action 3) ou d'un doctorat (action 4).

Personnels de R&D bénéficiaires par action		
	Nombre	Part
Action 1	358	26 %
Action 2	31	2 %
Action 3	574	42 %
Action 4	415	30 %
<b>Total</b>	<b>1 378</b>	<b>100 %</b>

Les personnels de de R&D bénéficiaires sont répartis sur l'ensemble du territoire national (y compris dans les régions ultra-marines). Selon le critère de localisation de l'entreprise, les cinq régions qui concentrent le plus grand nombre de personnels bénéficiaires sont l'Île-de-France (28 %), Auvergne-Rhône-Alpes (15 %), Occitanie (14 %), Nouvelle-Aquitaine (9 %) et Bretagne (7 %).

Personnels de R&D bénéficiaires par région de l'entreprise		
	Nombre	Part
Auvergne-Rhône-Alpes	206	15 %
Bourgogne-Franche-Comté	74	5 %
Bretagne	92	7 %
Centre-Val de Loire	8	1 %
Corse	1	0 %
Grand Est	76	5 %
Guyane	1	0 %
Hauts-de-France	57	4 %
Île-de-France	383	28 %
La Réunion	11	1 %
Normandie	24	2 %
Nouvelle Calédonie	2	0 %
Nouvelle-Aquitaine	125	9 %
Occitanie	189	14 %
Pays de la Loire	52	4 %
Polynésie Française	1	0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	76	5 %
<b>Total</b>	<b>1 378</b>	<b>100 %</b>

## Structures de recherche bénéficiaires

Les 104 structures de recherche bénéficiaires comprennent 16 organismes nationaux de recherche ou établissements de périmètre national, 46 universités, 35 écoles et 7 autres établissements.

Typologie des structures de recherche bénéficiaires		
Organismes nationaux de recherche ou établissements de périmètre national		
EPST	EPIC	Autres
CNRS	CEA	ENSAM
INRAE	CIRAD	IMT

INRIA	IFPEN	IRT Saint Exupéry
INSERM	IFREMER	IRT SystemX
IRD	ONERA	Mines ParisTech
		Université Gustave Eiffel
<b>Universités</b>		
Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	Université de Franche-Comté	Université de Strasbourg
CY Cergy Paris Université	Université de Haute-Alsace	Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
La Rochelle Université	Université de Lille	Université de Technologie de Compiègne
Le Mans Université	Université de Limoges	Université de Technologie de Troyes
Sorbonne Université	Université de Lorraine	Université de Toulon
Université de Bretagne Occidentale	Université de Montpellier	Université de Tours
Université Claude Bernard Lyon 1	Université de Nantes	Université d'Orléans
Université Clermont Auvergne	Université de Nîmes	Université Grenoble Alpes
Université Côte d'Azur	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université Jean Monnet Saint- Etienne
Aix-Marseille Université	Université de Picardie Jules Verne	Université Le Havre Normandie
Université Angers	Université de Poitiers	Université Lumière Lyon 2
Université d'Artois	Université Polytechnique Hauts- de-France	Université Paris-Saclay
Université de Bordeaux	Université de Reims Champagne- Ardenne	Université Toulouse 1 Capitole
Université de Bourgogne	Université de Rennes 1	Université Toulouse III – Paul Sabatier
Université Bretagne Sud	Université de Rouen Normandie	Université Paris-Est Créteil
Université de Caen Normandie		
<b>Écoles</b>		
AgroSup Dijon	ENSMM	Institut Agro Rennes-Angers
Bordeaux INP	ENSTA Bretagne	Institut d'Optique Graduate School
Centrale Innovation	ENSTA Paris	ISAE-ENSMA
CESI	ENTPE	ISAE-SUPAERO
Clermont Auvergne INP	ESTIA	ISAE-Supméca
CPE Lyon	Grenoble INP	JUNIA
Ecole Normale Supérieure de Lyon	INSA Centre-Val de Loire	Oniris
Ecole Supérieure du Bois	INSA Lyon	Toulouse INP
ENIB	INSA Rennes	UniLaSalle Amiens
ENIT	INSA Rouen Normandie	UniLaSalle Rennes
ENSAIT	INSA Strasbourg	VetAgro Sup
ENSCR	INSA Toulouse	
<b>Autres</b>		
Association Léonard de Vinci	CHU Dijon-Bourgogne	GIP CYROI
Centre Leon Berard	Fondation I2ml	Institut Europlace de Finance
CERMEP		

## Entreprises bénéficiaires

75 % des entreprises bénéficiaires sont des micro entreprises ou des PME.

Entreprises bénéficiaires par catégorie de taille		
	Nombre	Part
Micro entreprise	80	10 %
Petite et moyenne entreprise	545	65 %
Entreprise de taille intermédiaire	113	13 %
Grande entreprise	98	12 %
<b>Total</b>	<b>836</b>	<b>100 %</b>